

**SÉANCE DU 4 MARS 2021**

**2021-03-015 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 25/02/2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jean-Luc LETERME, Gonzague MALHERBE, Jocelyne LEMOINE, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER

**Absents :**

Bernard GUILHEM, Gabi HOPER, Sophie BLANCHETON, Christophe DARDENNE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à David REDON, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUCHEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Hélène ESTRADE pouvoir à Chantal GANTCH, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à David REDON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Thierry MARTY, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Denis SIRDEY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 09/03/2021 - 2/2  
Reçu en préfecture le 09/03/2021  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20210304-2021\_03\_015-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu les dispositions de l'article L 270 du code électoral, des articles L 2121-4 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la démission, en date du 22 février 2021, de Monsieur Charles POUVREAU, en tant que Conseiller municipal et Conseiller communautaire, titulaire de la Commune de Libourne,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L273-10 du Code électoral, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Considérant que Monsieur Christophe DARDENNE est Conseiller municipal de la Commune de Libourne et suivant de liste en qualité de Conseiller communautaire,

Considérant que Monsieur Christophe DARDENNE remplit les conditions de l'article 273-10 du Code électoral pour être Conseiller communautaire,

Le Conseil communautaire déclare Monsieur Christophe DARDENNE installé dans ses fonctions de Conseiller communautaire.

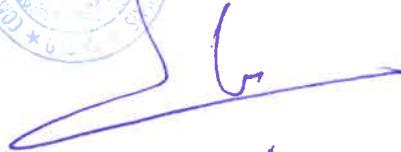
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne **9 mars 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**SÉANCE DU 4 MARS 2021**

**2021-03-016 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 25/02/2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Jocelyne LEMOINE, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER

**Absents :**

Bernard GUILHEM, Gabi HOPER, Sophie BLANCHETON, Christophe DARDENNE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à David REDON, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUX pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Hélène ESTRADE pouvoir à Chantal GANTCH, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à David REDON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Thierry MARTY, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Denis SIRDEY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES**  
**ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 1ER FÉVRIER 2021**

-----  
Sur proposition du Président de La Cali,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-052 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Président de La Cali a été amené, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions listées dans le tableau récapitulatif ci-annexé dont il informe le Conseil communautaire,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-053 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau communautaire a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

**Bureau du 22 février 2021**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION**

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

**B-2021-02-006 : ZAE Eygreteau : Implantation d'un projet de boulangerie/restauration : annule et remplace la délibération n°2019-06-041**

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- annuler et remplacer la délibération n°2019.06.041 par celle-ci,
- céder à Monsieur Frappier la parcelle ZT 528 et une partie de la parcelle ZT 527 ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

**POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

**B-2021-02-007 : Modification du Règlement d'Intervention 2018-2023 en faveur de l'amélioration du parc privé**

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'ensemble des modifications portées au règlement d'intervention de La Cali en faveur de l'amélioration du parc privé.

**ENFANCE, PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

**B-2021-02-008 : Demande de subvention au Département au titre du fonctionnement des RAM**

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- solliciter, au titre de l'année 2021, une aide de fonctionnement pour chacun des 6 RAM de La Cali auprès du Département de la Gironde dans le cadre de sa politique en faveur des modes d'accueil des jeunes enfants ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération, dont notamment la convention avec le Département.

**B-2021-02-009 : Demande de subvention à la CAF dans le cadre de l'Appel à projet REAAF**  
A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- solliciter au titre de l'année 2021 une aide de la Caf via l'appel à projet lancé dans le cadre du dispositif Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération.

**POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD**

Rapporteur : Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

**B-2021-02-010 : Demandes de subvention 2021 auprès de l'état pour le CISPD**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2021, et tout autre document y afférent
- accepter la perception des subventions.

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

**B-2021-02-011 : Demande de subvention au titre de l'appel à projets « politique de la ville »**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),  
Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- répondre à l'Appel à projet « Politique de la Ville » lancé par l'Etat en soumettant chacun des projets susvisés ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération.

**B-2021-02-012 : Demande de subvention au titre du dispositif DestiNAction**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),  
Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- renouveler le partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du dispositif « DestiNAction » pour la période 2021-2022 ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération, dont notamment la convention.

**SPORTS**

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY et Monsieur Jean-Louis ARCARAZ (excusé)

**B-2021-02-013 : Convention de partenariat entre La Cali et la SARL BATIPRO**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),  
Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat entre La Cali et la SARL BATIPRO

**Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne le 9 mars 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210304-2021\_03\_016-DE

**SÉANCE DU 4 MARS 2021**

**2021-03-017 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 25/02/2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jean-Luc LETERME, Gonzague MALHERBE, Jocelyne LEMOINE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER

**Absents :**

Bernard GUILHEM, Gabi HOPER, Sophie BLANCHETON, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à David REDON, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Héléne ESTRADE pouvoir à Chantal GANTCH, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à David REDON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Thierry MARTY, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Denis SIRDEY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DU TOUR DE FRANCE - ÉDITION 2021**

2021\_03\_017 - 2/2  
Envoyé en préfecture le 09/03/2021  
Reçu en préfecture le 09/03/2021  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20210304-2021\_03\_017-DE

-----  
Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants ;

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais,

Le parcours de la 108e édition du Tour de France a été dévoilé par les organisateurs le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Pour cette édition 2021, le territoire de La Cali accueille à Libourne l'arrivée de la 19<sup>ème</sup> étape (Mourenx / Libourne) du vendredi 16 juillet ; mais aussi le départ de la 20<sup>ème</sup> étape d'un contre-la-montre individuel de 31 km de Libourne jusqu'à Saint-Émilion le samedi 17 juillet, veille de l'arrivée sur les Champs-Élysées.

Le passage du Tour de France est une formidable opportunité offerte au territoire de La Cali, tant sur le plan touristique que sur le plan culturel.

La volonté de La Cali est avant tout de proposer à ses habitants une grande fête sportive qui associe la performance des cyclistes et l'animation pour tous que représentent la caravane du tour, les villages Arrivée et Départ, ainsi que les animations périphériques.

Grâce à un impact média très important, le passage du tour sera également l'occasion de faire découvrir aux millions de téléspectateurs français et étrangers le territoire de La Cali et du Grand Libournais.

Afin d'officialiser les relations contractuelles avec la société Amaury Sport Organisation, il est proposé, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération, qui prévoit un financement 65 000 euros HT (soixante-cinq mille euros hors taxes) soit 80 000 euros TTC.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (72 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération, qui prévoit une participation financière de La Cali de 65 000 euros HT (soixante-cinq mille euros hors taxes) soit 80 000 euros TTC ;
- d'inscrire au budget 2021 les dépenses correspondantes

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

9 mars 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Signature of Philippe BUISSON, President of the Communauté d'Agglomération du Libournais.